

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL

PARAISANT LE SAMEDI DE CHAQUE SEMAINE

ABONNEMENTS ET ANNONCES

Pour les abonnements et les annonces s'adresser au directeur de l'Imprimerie nationale à Rufisque.

Les annonces doivent être remises à l'Imprimerie au plus tard le mardi. Elles sont payables d'avance.

Toute demande de changement d'adresse ainsi que les lettres demandant réponse devront être accompagnées de la somme de 175 francs

TARIF DES ABONNEMENTS

	VOIE NORMALE Six mois	Un an	VOIE AERIENNE Six mois	Un an
Sénégal et autres Etats de la CEDEAO	15.000f	31.000f.	-	-
Etranger : France, RDC R.C.A. Gabon, Maroc. Algérie, Tunisie.	-	-	20.000f.	40.000f
Etranger : Autres Pays			23.000f	46.000f
Prix du numéro	Année courante 600 f	Année ant. 700f.		
Par la poste :	Majoration de 130 f par numéro			
Journal légalisé	900 f	-	Par la poste	-

ANNONCES ET AVIS DIVERS

La ligne 1.000 francs

Chaque annonce répétée...Moitié prix

(Il n'est jamais compté moins de 10.000 francs pour les annonces).

Compte bancaire B.I.C.I.S. n° 1520790 630/81

S O M M A I R E**PARTIE OFFICIELLE****DECRETS****PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE**

2025		
06 septembre	Décret n° 2025-1429 mettant fin aux fonctions des ministres et secrétaires d'Etat, membres du Gouvernement	1297
06 septembre	Décret n° 2025-1430 fixant la composition du Gouvernement	1298
06 septembre	Décret n° 2025-1431 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, la Primature et les ministères	1299

PARTIE OFFICIELLE**DECRETS****PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE****Décret n° 2025-1429 du 06 septembre 2025
mettant fin aux fonctions des ministres
et secrétaires d'Etat, membres du Gouvernement**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Constitution, notamment en ses articles 49, 53, 56 et 57 ;

VU le décret n° 2024 - 921 du 02 avril 2024 portant nomination du Premier Ministre ;

VU le décret n° 2024 - 3326 du 02 décembre 2024 mettant fin aux fonctions de ministres et fixant la composition du Gouvernement ;

SUR proposition du Premier Ministre,

DECREE :

Article premier. - Il est mis fin aux fonctions des ministres et secrétaires d'Etat, membres du Gouvernement.

Art. 2. - Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République du Sénégal.

Fait à Dakar, le 06 septembre 2025.

Par le Président de la République
Bassirou Diomaye Diakhar FAYE

Le Premier Ministre
Ousmane SONKO

**Décret n° 2025-1430 du 06 septembre 2025
fixant la composition du Gouvernement**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Constitution, notamment en ses articles 49, 53, 66 et 57 ;

VU le décret n° 2024 - 921 du 02 avril 2024 portant nomination du Premier Ministre ;

SUR proposition du Premier Ministre,

DECRETE :

Article premier. - Sont nommés, membres du Gouvernement :

1. Madame Yassine FALL : Ministre de la Justice, Garde des Sceaux ;

2. Monsieur Birame Soulèye DIOP : Ministre de l'Énergie, du Pétrole et des Mines ;

3. Monsieur Cheikh NIANG : Ministre de l'Intégration Africaine, des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur ;

4. Monsieur Birame DIOP : Ministre des Forces Armées ;

5. Monsieur Mouhamadou Bamba CISSE : Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité publique ;

6. Monsieur Abdourahmane SARR : Ministre de l'Économie, du Plan et de la Coopération ;

7. Monsieur Cheikh DIBA : Ministre des Finances et du Budget ;

8. Monsieur Daouda NGOM : Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ;

9. Monsieur Yankoba DIEME : Ministre des Transports Terrestres et Aériens ;

10. Monsieur Alioune SALL : Ministre de la Communication, des Télécommunications et du Numérique ;

11. Monsieur Moustapha Mamba GUIRASSY : Ministre de l'Éducation nationale ;

12. Monsieur Mabouba DIAGNE : Ministre de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de l'Elevage ;

13. Monsieur Cheikh Tidiane DIEYE : Ministre de l'Hydraulique et de l'Assainissement ;

14. Monsieur Ibrahima SY : Ministre de la Santé et de l'Hygiène publique ;

15. Madame Maimouna DIEYE : Ministre de la Famille, de l'Action sociale et des Solidarités ;

16. Monsieur Amadou Moustapha Ndick SARRE : Ministre de l'Emploi et de la Formation professionnelle et technique ;

17. Monsieur El Hadji Abdourahmane DIOUF : Ministre de l'Environnement et de la Transition écologique ;

18. Monsieur Balla Moussa FOFANA : Ministre de l'Urbanisme, des Collectivités territoriales et de l'Aménagement des Territoires ;

19. Monsieur Serigne Guèye DIOP : Ministre de l'Industrie et du Commerce ;

20. Madame Fatou DIOUF : Ministre des Pêches et de l'Economie maritime ;

21. Monsieur Olivier BOUCAL : Ministre de la Fonction publique, du Travail et de la Réforme du Service public ;

22. Madame Khady Diène GAYE : Ministre de la Jeunesse et des Sports ;

23. Monsieur Alioune DIONE : Ministre de la Microfinance et de l'Economie sociale et solidaire ;

24. Monsieur Déthié FALL : Ministre des Infrastructures ;

25. Monsieur Amadou BA : Ministre de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme ;

26. Madame Marie Rose Khady Fatou FAYE : Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargée des Relations avec les Institutions, Porte-Parole du Gouvernement ;

27. Monsieur Amadou Chérif DIOUF : Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Intégration africaine, des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur, chargé des Sénégalais de l'Extérieur ;

28. Monsieur Alpha BA : Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de l'Elevage, chargé des Coopératives et de l'Encadrement paysan ;

29. Monsieur Momath Talla NDAO : Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Urbanisme, des Collectivités territoriales et de l'Aménagement des Territoires, chargé du Logement ;

30. Monsieur Ibrahima THIAM : Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Industrie et du Commerce, chargé du Développement des Petites et Moyennes entreprises et des Petites et Moyennes industries ;

31. Monsieur Bakary SARR : Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme, chargé de la Culture, des Industries créatives et du Patrimoine historique.

Art. 2. - Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République du Sénégal.

Fait à Dakar, le 06 septembre 2025.

Par le Président de la République
Bassirou Diomaye Diakhar FAYE

Le Premier Ministre
Ousmane SONKO

Décret n° 2025-1431 du 06 septembre 2025 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, la Primature et les ministères

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Constitution ;

VU la loi d'orientation n° 2009-20 du 04 mai 2009 sur les agences d'exécution ;

VU la loi d'orientation n° 2022-08 du 19 avril 2022 relative au secteur parapublic, au suivi du portefeuille de l'Etat et au contrôle des personnes morales de droit privé bénéficiant du concours de la puissance publique ;

VU le décret n° 2007-909 du 31 juillet 2007 relatif à l'organisation de la Présidence de la République, modifié ;

VU le décret n° 2017-314 du 15 février 2017 fixant les règles de création et d'organisation des structures de l'administration centrale des ministères ;

VU le décret n° 2024-921 du 05 avril 2025 portant nomination du Premier Ministre ;

VU le décret n° 2025-1430 du 06 septembre 2025 fixant la composition du Gouvernement ;

SUR le rapport du Premier Ministre,

DECRETE :

Article premier. - Les services de l'Etat sont répartis entre la Présidence de la République, la Primature et les ministères ainsi qu'il suit :

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

1° Cabinet du Président de la République et services rattachés :

- Inspection générale d'Etat (IGE) ;
- Office national de lutte contre la Corruption (OFNAC) ;

- Comité d'Orientation stratégique du Pétrole et du Gaz (COS-PETROGAZ) ;

- Bureau d'Evaluation des Politiques et Programmes publics ;

- Délégation générale aux Affaires religieuses (DEGAR) ;

- Haut Conseil du Dialogue social.

Pôle diplomatique :

- Conseiller (s) diplomatique (s) ;

- Bureau du représentant personnel du Chef de l'Etat auprès de l'Organisation internationale de la Francophonie.

Pôle des affaires protocolaires :

- Service du Protocole présidentiel ;

- Grande Chancellerie de l'Ordre national du Lion.

Pôle Juridique :

- Conseiller (s) juridique (s).

Pôle Communication et Porte-parolat :

- Cellule audiovisuelle ;

- Cellule digitale.

Pôle Sécurité :

- Délégation générale au renseignement national ;

- Secrétariat du Conseil national de Sécurité.

Pôle de Coordination des missions régaliennes :

- Secrétariat du Conseil supérieur de la Magistrature ;

- Secrétariat du Conseil supérieur de la Cour des Comptes ;

- Commission nationale de la Gestion des Frontières.

2° Cabinet militaire du Président de la République :

- Inspection générale des Forces armées ;

- Etat-Major particulier du Président de la République :

* Haute Autorité chargée de la Coordination de la Sécurité maritime, de la Sûreté maritime et de la Protection de l'Environnement marin (HASSMAR) ;

* Haute Autorité des Aéroports du Sénégal (HAAS) ;

* Centre des Hautes études de Défense et de Sécurité (CHEDS) ;

- Maison militaire ;

- Escadrille présidentielle ;

- Flottille présidentielle ;

- Aide de Camp du Président de la République ;
- Médecin du Président de la République.

3° Cabinet du Ministre auprès du Président de la République, chargé du Suivi du pilotage et de l'évaluation de l'Agenda national de Transformation

4° Services du Palais :

- Hôtel des Palais présidentiels ;
- Intendance des Palais nationaux.

5° Secrétariat général de la Présidence de la République et services rattachés :

- Contrôle financier ;
- Bureau Organisation et Méthodes ;
- Bureau d'Intelligence et de Prospective Economiques ;
- Direction des Moyens généraux ;
- Direction générale du Chiffre et de la Sécurité des Systèmes d'information ;
- Service informatique ;
- Commission de Contrôle des Véhicules Administratifs ;
- Commission de contrôle et de Suivi du Patrimoine immobilier de l'Etat à l'étranger ;
- Cellule de passation des Marchés publics ;
- Laboratoire radioélectrique ;
- Commission nationale de Gestion des Réfugiés et Apatrides.

5° Autres administrations :

- Médiateur de la République ;
- Commission de Protection des Données Personnelles ;
- Commission nationale de Cryptologie ;
- Comité national de l'Initiative pour la Transparence dans les industries extractives ;
- Commission nationale des Droits de l'Homme ;
- Conseil national de Régulation de l'Audiovisuel ;
- Commission Electorale Nationale Autonome ;
- Bureau d'Architecture et de Conservation des Palais nationaux ;
- Délégation générale à la Promotion des Pôles urbains de Diamniadio et du Lac Rose ;
- Délégation générale à l'Entrepreneuriat Rapide des Femmes et des Jeunes ;
- Comité de pilotage du Projet du Développement Economique de la Casamance ;

- Centre International de Conférences Abdou DIOUF ;

- Autorité de Régulation des Télécommunications et des Postes ;
- Autorité de Régulation de la Commande publique ;
- Commission de Régulation du Secteur de l'Energie ;
- Autorité de Radioprotection et de Sûreté nucléaire ;
- Autorité de Régulation du Secteur de l'Eau ;
- Agence sénégalaise d'études spatiales ;
- Fonds intergénérationnel.

PRIMATURE

1° Cabinet du Premier Ministre et services rattachés

- Service du Protocole ;
- Bureau Opérationnel de Coordination et de Suivi des Projets et Programmes ;
- Fonds de Préparation et de Suivi des Projets, Programmes et Réformes (F3PR) ;
- Cellule de Communication ;
- Conseil national de Développement de la Nutrition ;
- Conseil national de Lutte contre le SIDA ;
- Conseil national du Numérique ;
- Secrétariat technique du Conseil national de Sécurité alimentaire ;
- Haut Conseil national de la Sécurité sanitaire mondiale « One Health » ;
- Comité interministériel de Suivi et de Restructuration des Entreprises publiques et parapubliques ;
- Comité interministériel à la Prévention et à la Sécurité routières ;
- Comité interministériel de suivi de l'Agenda Sénégal 2050 ;
- Conseil national des Transports aériens.

2° Cabinet du Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé des relations avec les Institutions, Porte- Parole du Gouvernement

3° Secrétariat général du Gouvernement et services rattachés :

- * Direction générale de la Surveillance et du Contrôle de l'Occupation du Sol :
- Direction de la Réglementation et du Contentieux ;
- Direction de la planification et des opérations.

* Direction générale du Service civique national et du Volontariat :

- Direction du Service civique national ;
- Direction de l'Engagement volontaire.
- Direction de l'Activité normative ;
- Direction des Archives du Sénégal ;
- Direction de l'Imprimerie nationale ;
- Direction de la Coopération technique ;
- Direction des Relations avec les institutions ;
- Direction de l'Administration générale et de l'Équipement ;
- Bureau de Suivi et de Coordination ;
- Bureau d'information et de communication du Gouvernement ;
- Bureau du courrier général ;
- Service informatique ;
- Cellule de passation des marchés ;
- Commission d'Evaluation des Agences d'Exécution ;
- Service de Gestion du Building administratif ;
- Commission de réforme spéciale des véhicules administratifs ;
- Unité de coordination de la gestion des sphères ministérielles de Diamniadio.

3° Autres administrations :

- Millennium Challenge Account Sénégal ;
- Observatoire national de l'Investissement ;
- Haute Autorité du WAQF ;
- Agence Nationale pour la relance des Activités en Casamance ;
- Centre national de coordination du Mécanisme d'alerte précoce et de réponse aux risques sécuritaires.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

1° Cabinet et services rattachés :

- Inspection générale de l'Administration de la Justice ;
- Commission nationale pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires ;
- Conseil consultatif national des Droits de l'Homme et du Droit international humanitaire ;
- Cellule nationale de lutte contre la traite des personnes ;

- Cellule des statistiques et données ;
- Service de Communication.

2° Secrétariat général et Services rattachés :

- Cellule de Passation des Marchés publics ;
- Cellule des Etudes statistiques, de la Planification et du Suivi-Évaluation ;
- Cellule d'Exécution administrative et financière du Programme sectoriel Justice ;
- Cellule Genre et de l'Equité ;
- Cellule de l'Informatique ;
- Cellule juridique ;
- Cellule de Coordination du Contrôle de Gestion ;
- Centre national des Archives judiciaires ;
- Service des Archives et de la Documentation ;
- Bureau du Courrier commun.

3° Directions :

Direction générale de l'Administration pénitentiaire

- Direction des Affaires juridiques, de la Planification, des Statistiques et des Etablissements pénitentiaires ;
- Direction des Finances, du Budget, du Matériel et des Infrastructures ;
- Direction des Ressources humaines ;
- Direction de la Sécurité pénitentiaire ;
- Direction de la Réinsertion sociale ;
- Direction de l'Action médicale et sociale ;
- Inspection interne des Services pénitentiaires.

Direction générale de la Protection judiciaire et sociale

- Inspection interne ;
- Direction de la Législation et de la Protection sociale ;
- Direction de la Protection judiciaire ;
- Direction des établissements de Protection ;
- Direction de l'adoption internationale ;
- Direction des Ressources humaines et de la Formation.

Direction des Affaires civiles et du Sceau ;

Direction des Affaires criminelles et des Grâces ;

Direction des Services judiciaires ;

Direction de la Justice de Proximité et de la Promotion de l'Accès au Droit ;

Direction des Droits humains ;
 Direction de la Dématérialisation et de l'Automatisation ;
 Direction de la Promotion de la Bonne Gouvernance ;
 Direction du Suivi et de l'Evaluation des Politiques de Bonne Gouvernance ;
 Direction de l'Administration générale et de l'Equipment.

4° Autres administrations :

- Observatoire national des Lieux de Privation de Liberté.

**MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE,
DU PÉTROLE ET DES MINES**

1° Cabinet et services rattachés :

- Inspection interne ;
- Cellule de Communication et des Relations publiques ;
- Cellule des statistiques et données ;
- Secrétariat permanent à l'Energie ;
- Secrétariat technique du Comité national de suivi du Contenu local ;
- Unité d'Exécution et de Gestion du Comité d'Orientation stratégique du Pétrole et du Gaz (GES-PETROGAZ).

2° Secrétariat général et services rattachés :

- Cellule de Passation des Marchés publics ;
- Cellule des Affaires juridiques ;
- Cellule du Genre et de l'Equité ;
- Cellule de l'Informatique ;
- Cellule de Coordination du Contrôle de Gestion ;
- Bureau de suivi ;
- Bureau des Archives et de la Documentation ;
- Bureau du Courrier commun.

3° Directions :

Direction générale de l'Energie

- Direction de l'Electricité ;
- Direction du Développement des Energies renouvelables ;
- Direction de la Transition énergétique.

Direction générale des Hydrocarbures

- Direction Exploration et Production ;
- Direction Approvisionnement, Transformation et Distribution.

Direction générale des Mines et de la Géologie

- Direction du Cadastre minier ;
- Direction des Mines et Carrières ;
- Direction de la Géologie.

Direction générale du Contrôle et de la Surveillance des Opérations

- Direction du Contrôle et de la Surveillance des Opérations minières ;
- Direction du Contrôle et de la Surveillance des Opérations pétrolières et gazières.

Direction de la Stratégie et de la Réglementation ;

Direction de la Planification, des Etudes et du Suivi-Evaluation ;

Direction de l'Administration générale et de l'Equipment ;

Directions régionales de l'Energie, du Pétrole et des Mines.

4° Autres administrations :

- Agence sénégalaise de l'Electrification rurale ;
- Agence pour l'Economie et la Maitrise de l'Energie ;
- Agence nationale pour les Energies renouvelables ;
- Fonds de Développement géologique et minier.

**MINISTÈRE DE L'INTÉGRATION
AFRICAINE, DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
ET DES SÉNÉGALAIS DE L'EXTERIEUR**

1° Cabinet et Services rattachés :

- Inspection des Services ;
- Cellule des Statistiques, de l'Analyse et de la Prospective ;
- Cellule de l'Information, de la Communication et des Relations publiques ;
- Bureau des Pèlerinages ;
- Bureau des Passeports spéciaux.

2° Cabinet du Secrétaire d'Etat aux Sénégalais de l'Extérieur

3° Secrétariat général et services rattachés :

- Service du Courrier commun et de la Valise diplomatique ;
- Service du Chiffre ;
- Cellule des Etudes et du Suivi-Evaluation ;
- Cellule de Passation des Marchés publics ;
- Cellule de Coordination du Contrôle de Gestion ;

- Cellule du Genre et de l'Equité ;
- Cellule de l'Informatique et des Technologies de la Communication ;
- Bureau de Suivi.

4° Directions :

- Direction de l'Intégration africaine et du Panafricanisme ;
- Direction de la Coopération bilatérale africaine ;
- Direction des Organisations internationales ;
- Direction Asie, Pacifique et Moyen-Orient ;
- Direction Europe, Amérique, Océanie ;
- Direction des Affaires juridiques et consulaires ;
- Direction du Protocole, des Conférences internationales et de la Traduction ;
- Direction des Sénégalais de l'Extérieur ;
- Direction de l'Administration générale et de l'Équipement.

5° Autres administrations :

- Délégation générale au Pèlerinage aux Lieux Saints de l'Islam ;
- Centre national d'Action anti-mines ;
- Fonds d'Appui à l'Investissement des Sénégalais de l'Extérieur ;
- Bureau de Coordination du Comité Permanent de l'OCI pour l'information et les Affaires culturelles.

MINISTÈRE DES FORCES ARMÉES

1° Cabinet civil et services rattachés :

- Inspection interne.

2° Cabinet militaire et Services rattachés :

- Bureau de Liaison et du Courrier ;
- Bureau de Sécurité du Building administratif ;
- Bureau de l'Action sociale des Forces armées ;
- Cellule des Affaires juridiques ;
- Cellule des statistiques et données ;
- Cellule de passation des Marchés publics ;
- Cellule de Coordination du Contrôle de Gestion.

3° Services propres :

- Etat-Major général des Armées ;
- Haut-Commandement de la Gendarmerie nationale.

4° Secrétariat général :

5° Directions :

- Direction de la Justice militaire ;
- Direction du Contrôle des Etudes et de la Législation ;
- Direction des Personnels militaires et de la Mobilisation ;
- Direction des Affaires administratives, de l'Équipement et du Budget ;
- Direction des Archives et du Patrimoine historique ;
- Direction du Génie et de l'Infrastructure des Armées ;
- Direction du Service du Matériel des Armées ;
- Direction des Transmissions et de l'Informatique des Armées ;
- Direction du Service de l'Intendance des Armées ;
- Direction du Service de Santé des Armées ;
- Direction de la Prévention et de la Sécurité des Armées ;
- Direction de l'Action sociale des Armées ;
- Direction de l'Information et des Relations publiques des Armées.

6° Autres administrations :

- Agence pour la Réinsertion sociale des Militaires ;
- Agence pour le Logement des Forces Armées ;
- Fondation des Invalides et Mutilés militaires ;
- Ecole de l'Armée de l'Air ;
- Ecole d'Application du Génie ;
- Ecole militaire d'Administration et des Métiers techniques de l'Intendance ;
- Institut de Défense du Sénégal.

MINISTÈRE DE L'INTERIEUR ET DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

1° Cabinet et services rattachés :

- Inspection des Services de Sécurité ;
- Inspection de l'Administration centrale et territoriale ;
- Brigade nationale des Sapeurs-pompiers ;
- Comité interministériel de Lutte contre la Drogue ;
- Cadre d'Intervention et de coordination interministériel des opérations de lutte antiterroriste ;
- Cellule de lutte antiterroriste ;

- Cellule des statistiques et données ;
- Cellule communication ;
- Service des Télécommunications ;
- Bureau de la Vidéosurveillance ;
- Comité interministériel de lutte contre la migration irrégulière ;
- Pool des Conseillers techniques ;
- Secrétariat particulier.

2° Secrétariat général et services rattachés :

- Service de la Formation ;
- Service des Archives communes ;
- Bureau de suivi ;
- Bureau du Courrier commun ;
- Cellule informatique ;
- Cellule des Etudes et de la Planification ;
- Cellule de passation des marchés publics ;
- Cellule des Affaires juridiques ;
- Cellule genre et de l'Equité ;
- Cellule de Coordination du Contrôle de Gestion ;
- Secrétariat particulier.

3° Directions :

Direction générale de la Police nationale

- Direction de la Sécurité publique ;
- Direction de la Police judiciaire ;
- Direction de la Surveillance du Territoire ;
- Direction de la Police des Étrangers et des Titres de Voyage ;
- Direction de la Police de l'Air et des Frontières ;
- Direction des Ressources humaines ;
- Direction du Budget et des Matériels ;
- Direction de la Formation ;
- Direction du Groupement mobile d'intervention ;
- Direction de l'Office centrale de répression du trafic illicite de stupéfiants.

Direction générale de l'Administration territoriale

- Direction de l'Action territoriale ;
- Direction des Libertés publiques et de la Législation ;
- Direction du Partenariat et des Organisations Non gouvernementales ;
- Direction des Ressources humaines et du Matériel.

Direction générale des Elections

- Direction des Opérations électorales ;
- Direction de la Formation et de la Communication ;
- Direction des Ressources humaines et des Finances.
- Direction de l'Automatisation des Fichiers ;
- Direction de la Protection civile ;
- Direction de l'Administration générale et de l'Equipment.

4° Autres administrations :

- Agence d'Assistance à la Sécurité de Proximité ;
- Centre de recueil et d'enregistrement des Données et Information policières.

**MINISTÈRE DE L'ECONOMIE,
DU PLAN ET DE LA COOPÉRATION**

1° Cabinet et services rattachés :

- Inspection interne ;
- Cellule attractivité et compétitivité ;
- Cellule des statistiques et données ;
- Cellule de Communication.
- Comité paritaire public-privé des Zones Economiques Spéciales ;
- Unité nationale d'Appui aux Partenariats - Public Privé.

2° Secrétariat général et Services rattachés :

- Cellule de l'Evaluation et de la Performance ;
- Cellule de Passation des Marchés publics ;
- Cellule des Affaires juridiques ;
- Cellule de l'Informatique ;
- Cellule du Genre et de l'Equité ;
- Cellule de Coordination du Contrôle de Gestion ;
- Bureau des Archives et de la Documentation ;
- Bureau du Courrier commun.

3° Directions :

Direction générale de la Planification et des Politiques économiques

- Services propres ;
- Direction de l'Administration et du Personnel ;
- Direction de la Planification ;
- Direction du Développement du Capital humain ;
- Direction de la Prévision et des Etudes économiques ;

- Unité de Coordination et de Suivi de la Politique économique ;
- Cellule de Suivi de l'Intégration ;
- Centre d'Etudes de Politiques pour le Développement.

Direction générale de la Coopération et des Financements extérieurs et du Développement du Secteur privé

- Services propres ;
- Direction de l'Administration et du Personnel ;
- Direction de la Coopération économique et financière ;
- Direction des Financements et des Partenariats Public-Privé ;
- Direction du Suivi-Evaluation des Performances des projets et programmes.
- Direction du Développement du Secteur Privé.

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET DE L'EQUIPEMENT ;

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES.

4° Autres administrations :

- Agence nationale de la Statistique et de la Démographie ;
- Fonds de Garantie des Investissements prioritaires.

**MINISTÈRE DES FINANCES
ET DU BUDGET**

1° Cabinet et services rattachés :

- Inspection générale des Finances ;
- Cellule nationale de Traitement des Informations financières ;
- Comité de Suivi du Secteur parapublic ;
- Projet de Coordination des Réformes budgétaires et financières ;
- Cellule d'Appui à la mise en œuvre du MCA-Sénégal II ;
- Cellule des statistiques et données ;
- Cellule de Communication.

2° Secrétariat général et Services rattachés :

- Cellule d'Etudes et de Planification ;
- Cellule de Passation des Marchés publics ;
- Bureau du Courrier commun ;
- Cellule des Affaires juridiques
- Cellule du genre et de l'Equité ;

- Cellule d'Administration et de Gestion du Système intégré de Gestion de l'Information (SIGIF) ;

- Cellule de Coordination du Contrôle de Gestion ;
- Unité d'exécution de la Stratégie de Recette à moyen terme.

3° Directions :

Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor

- Services propres ;
- Direction du Contrôle interne ;
- Direction de l'Administration et du Personnel ;
- Direction de l'Informatique ;
- Trésorerie générale ;
- Direction de la Comptabilité publique ;
- Direction du Secteur parapublic ;
- Direction de la Dette publique ;
- Direction du Secteur public local ;
- Paierie générale du Trésor ;
- Recette générale du Trésor ;
- Trésorerie-Paierie pour l'Etranger ;
- Agence comptable des grands projets ;
- Trésoreries - Paieries régionales.

Direction générale des Douanes

- Services propres ;
- Direction du Contrôle interne ;
- Direction de la Réglementation et de la Coopération internationale ;
- Direction des Opérations douanières ;
- Direction de la Facilitation et du Partenariat avec l'Entreprise ;
- Direction des Enquêtes douanières ;
- Direction du Renseignement, de l'Analyse du Risque et de la Valeur ;
- Direction des Ressources humaines
- Direction de la Logistique et des Finances ;
- Direction des Systèmes d'information des Douanes ;
- Services extérieurs.

Direction générale des Impôts et des Domaines

- Services propres ;
- Direction du Contrôle interne ;

- Direction de la Législation et de la Coopération internationale ;
- Direction de l'Administration et du Personnel ;
- Direction des Domaines ;
- Direction du Cadastre ;
- Direction du Renseignement et des Stratégies de Contrôle fiscal ;
- Direction des Systèmes d'Informations ;
- Direction du Recouvrement ;
- Direction des grandes Entreprises ;
- Direction des moyennes Entreprises ;
- Direction des Services fiscaux.

Direction générale du Budget

- Services propres ;
- Cellule de Suivi et de Synthèse ;
- Cellule des Etudes et de la Réglementation ;
- Direction du Contrôle interne ;
- Direction du Matériel et du Transit Administratif ;
- Direction de l'Administration et du Personnel ;
- Direction des Systèmes d'Information ;
- Direction de la Programmation budgétaire ;
- Direction de l'Ordonnancement des dépenses publiques ;
- Direction de la Solde ;
- Direction des Pensions ;
- Direction du Contrôle budgétaire.

Direction générale du Secteur financier

- Services propres ;
- Direction de l'Administration et du Personnel ;
- Direction de la Monnaie et du Crédit ;
- Direction des Assurances ;
- Direction de la Réglementation et de la Supervision des Systèmes financiers décentralisés.

Direction du Traitement automatique de l'Information ;
 Direction centrale de la Commande publique ;
 Agence judiciaire de l'Etat ;
 Direction de l'Administration générale et de l'Equipment ;
 Direction des Ressources humaines.

5° Autres administrations :

- Fonds spécial de Soutien au Secteur de l'Energie (FSE) ;
- Observatoire de la Qualité des Services financiers.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

1° Cabinet et services rattachés :

- Inspection interne ;
- Centre national de Documentation scientifique et technique ;
- Office du Baccalauréat ;
- Cellule des statistiques et données ;
- Cellule de Communication ;
- Centre des Réseaux et des Systèmes d'information.

2° Secrétariat général et services rattachés :

- Cellule de passation des Marchés publics ;
- Cellule des Etudes, de la Planification et du suivi-évaluation ;
- Cellule juridique ;
- Cellule Genre et de l'Equité ;
- Cellule de Coordination du Contrôle de Gestion ;
- Bureau du Courrier commun.

3° Directions :

Direction générale de l'Enseignement supérieur

- Direction de l'Enseignement supérieur public ;
- Direction de l'Enseignement supérieur privé ;
- Direction du Financement des Etablissements d'Enseignement supérieur ;
- Direction des Etudes et de la Coopération ;
- Direction des Affaires académiques et juridiques.

Direction générale de la Recherche et de l'Innovation

- Direction des Stratégies et de la Planification de la Recherche ;
- Direction de l'Innovation, de la Valorisation, de la Propriété intellectuelle et du transfert technologique ;
- Direction du Financement de la Recherche scientifique et du Développement technologique ;
- Direction de la Promotion de la Culture scientifique.

Direction de la Maintenance et des Equipements de l'Enseignement supérieur ;

Direction des Bourses ;

Direction des Classes préparatoires aux Grandes Ecoles.

Direction de l'Administration générale et de l'Equipment.

4° Autres administrations :

- Autorité nationale d'Assurance Qualité de l'Enseignement supérieur ;
- Agence nationale de la Recherche scientifique appliquée.

MINISTÈRE DES TRANSPORTS TERRESTRES ET AÉRIENS

1° Cabinet et services rattachés

- Inspection interne ;
- Cellule des statistiques et données ;
- Cellule de communication ;
- Unité de Coordination des programmes et projets.

2° Secrétariat général et services rattachés :

- Cellule de Passation des marchés publics ;
- Cellule de Coordination du Contrôle de Gestion ;
- Cellule des Affaires juridiques ;
- Cellule du Genre et de l'Equité ;
- Bureau de suivi ;
- Bureau du Courrier commun et des archives.

3° Directions :

Direction générale des Transports routiers

- Direction des Transports routiers ;
- Direction de la Circulation routière, de la Prévention et de l'Analyse des Accidents.

Direction Transports ferroviaires ;

Direction des Transports aériens ;

Direction de la Planification, du Suivi-évaluation et de la Prospective ;

Direction des Statistiques et des Systèmes d'Information ;

Direction Qualité, Hygiène, Sécurité et Environnement ;

Directions régionales des Transports terrestres et aériens ;

Direction de l'Administration générale et de l'Equipment.

4° Autres administrations :

- Centre de Formation et de Perfectionnement aux Métiers du Rail ;
- Fonds de Développement des Transports terrestres ;
- Agence nationale de Sécurité routière ;
- Agence nationale de l'Aviation civile et de la Météorologie.

MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION, DES TELECOMMUNICATIONS ET DU NUMÉRIQUE

1° Cabinet et services rattachés :

- Inspection interne ;
- Cellule des statistiques et données ;
- Cellule de Communication ;
- Comité de Gouvernance du numérique.

2° Secrétariat général et services rattachés :

- Cellule de Passation des Marchés publics ;
- Cellule des Affaires juridiques ;
- Cellule des Etudes, de la Planification et du Suivi-évaluation ;
- Cellule de l'Informatique ;
- Cellule du Genre et de l'Equité ;
- Cellule de Coordination du Contrôle de Gestion ;
- Bureau des Archives et de la Documentation ;
- Bureau du Courrier commun.

3° Directions :

- Direction de la Communication ;
- Direction des Technologies de l'Information et de la Communication ;
- Direction de la Promotion de l'Economie numérique et des Partenariats ;
- Direction des Télécommunications ;
- Direction des Postes ;
- Direction de l'Administration générale et de l'Equipment.

4° Autres administrations :

- Fonds de Développement du Service Universel des Télécommunications ;
- Commission d'évaluation, d'appui et de coordination (CEAC) « Sénégal Connect Startup ».

MINISTÈRE DE L'EDUCATION NATIONALE

1° Cabinet et services rattachés :

- Inspection générale de l'Education nationale ;
- Inspection interne ;
- Inspections d'Académie ;
- Centre national d'Orientation scolaire et professionnelle ;
- Centre national de Documentation scientifique et technique ;
- Unité de Coordination des Projets d'Education ;
- Division des Affaires juridiques, des Liaisons et de la Documentation ;
- Division de l'Enseignement privé ;
- Division de l'Enseignement arabe ;
- Division des Sports et des Activités de jeunesse ;
- Division du Contrôle médical scolaire ;
- Division de la Promotion des Technologies de l'Information et de la Communication ;
- Division de la Radio-Télévision scolaire ;
- Cellule des statistiques et données.

2° Secrétariat général et services rattachés :

- Cellule de Passation des Marchés publics ;
- Bureau de la Communication et de la Documentation ;
- Cellule des Affaires juridiques ;
- Cellule de l'Informatique ;
- Cellule du Genre et de l'Equité ;
- Cellule de Coordination du Contrôle de Gestion ;
- Bureau du Courrier commun ;
- Centre de Perfectionnement en Langue anglaise.

3° Directions :

- Direction de l'Enseignement préscolaire ;
- Direction de l'Enseignement élémentaire ;
- Direction de l'Enseignement moyen secondaire général ;
- Direction de l'Alphabétisation et des Langues nationales ;
- Direction des Examens et Concours ;
- Direction de la Planification et de la Réforme de l'Education ;
- Direction de la Maintenance des Constructions scolaires ;
- Direction des Equipements scolaires ;

- Direction de la Formation et de la Communication ;
- Direction des Ressources humaines ;
- Direction des Daara ;
- Direction de l'Administration générale et de l'Équipement.

4° Autres administrations :

- Institut national d'Etude et d'Action pour le Développement de l'Education ;
- Secrétariat général permanent de la Commission nationale pour l'UNESCO ;
- Centre régional de Formation des Personnels de l'Education ;
- Institut national d'Education et de Formation des jeunes Aveugles ;
- Agence nationale de la Petite Enfance et de la Case des Tout-petits.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE ET DE L'ELEVAGE

1° Cabinet et services rattachés :

- Inspection interne ;
- Cellule de Communication et d'information ;
- Bureau de la Formation professionnelle agricole ;
- Bureau de la Législation agricole ;
- Cellule des statistiques et données ;
- Cellule de Prévention et de Lutte contre le Vol de Bétail ;
- Bureau de la Formation professionnelle en Elevage.

2° Cabinet du Secrétaire d'État aux Coopératives et à l'Encadrement paysan

3° Secrétariat général et services rattachés :

- Cellule de Passation des Marchés publics ;
- Cellule des Etudes, de la Planification et suivi-évaluation ;
- Cellule des Affaires juridiques ;
- Cellule Genre et de l'Equité ;
- Cellule de l'Informatique ;
- Cellule de Coordination du Contrôle de Gestion ;
- Bureau des archives et de la Documentation ;
- Bureau du Courrier commun.

4° Directions :

- Direction de l'Agriculture ;
- Direction de la Protection des Végétaux ;
- Direction de l'Horticulture ;
- Direction de l'Analyse, de la Prévision et des Statistiques agricoles ;
- Direction de la Modernisation de l'Equipement rural ;
- Direction du Financement et du Partenariat avec les Organisations ;
- Direction des Bassins de Rétention et des Lacs artificiels ;
- Direction de l'Elevage ;
- Direction des Services vétérinaires ;
- Direction des Industries animales ;
- Direction du Développement des Équidés ;
- Direction de la Planification, de l'Evaluation et des Statistiques ;
- Direction de l'Administration générale et de l'Equipement.

5° Autres administrations :

- Centre de Formation Professionnelle horticole ;
- Centre d'initiation horticole ;
- Centre de Perfectionnement agricole ;
- Centre de Perfectionnement des maraîchers ;
- Centre de Formation des Techniciens en Agriculture et Génie rural ;
- Centre national de Formation en Cultures irriguées ;
- Agence nationale d'Insertion et de Développement agricole ;
- Programme des Domaines agricoles communautaires ;
- Fonds d'Appui à la Stabulation ;
- Centre national d'Aviculture de Mbao ;
- Centre national d'Amélioration génétique ;
- Centre national de Formation des Techniciens de l'Elevage et des Industries animales de Saint-Louis ;
- Centre de Perfectionnement des Eleveurs de Labgar ;
- Ranch Djibo Leyti KA de Dolly.

**MINISTÈRE DE L'HYDRAULIQUE
ET DE L'ASSAINISSEMENT****1° Cabinet et services rattachés :**

- Inspection interne ;
- Cellule des statistiques et données ;
- Bureau de la Communication.

2° Secrétariat général et services rattachés :

- Cellule de Passation des Marchés publics ;
- Cellule de Planification, de Coordination et de Suivi des Programmes ;
- Cellule nationale de Suivi de l'Organisation pour la mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS) et de l'Organisation pour la mise en Valeur du Fleuve Gambie (OMVG) ;
- Cellule des Affaires juridiques ;
- Cellule du Genre et de l'Equité ;
- Cellule Informatique ;
- Cellule de Coordination du Contrôle de Gestion ;
- Bureau du Courrier, des Archives et de la Documentation.

3° Directions :

- Direction de l'Hydraulique ;
- Direction de la Gestion et de la Planification des Ressources en Eau ;
- Direction de l'Assainissement ;
- Direction de la Prévention et de la Gestion des Inondations ;
- Direction de l'Administration générale et de l'Equipement.

**MINISTÈRE DE LA SANTE
ET DE L'HYGIENE PUBLIQUE****1° Cabinet et services rattachés :**

- Inspection interne ;
- Service national d'Hygiène ;
- Service national de l'Education et de l'Information sanitaire et sociale ;
- Cellule des statistiques et données ;
- Cellule de la Communication.

2° Secrétariat général et services rattachés :

- Cellule de Passation des Marchés publics ;
- Bureau du Courrier commun ;
- Bureau des Archives et de la Documentation ;

- Cellule de la Carte sanitaire et sociale, de la Santé digitale et de l'Observatoire de la Santé ;
- Cellule de Coordination du Contrôle de Gestion ;
- Cellule de l'Informatique.

3° Directions :

Direction générale de la Santé

- Direction de la Lutte contre la Maladie ;
- Direction de la Santé de la Mère et de l'Enfant ;
- Direction de la Prévention ;
- Direction des Laboratoires.

Direction générale des Etablissements de Santé

- Direction des Etablissements publics de santé ;
- Direction des établissements privés de santé ;
- Direction de la qualité, de la sécurité et de l'Hygiène hospitalières.

Direction des Equipements et de la Maintenance ;
 Direction de la Planification, de la Recherche et des Statistiques ;
 Direction des Ressources humaines ;
 Direction des Affaires juridiques ;
 Direction de la Propreté et de l'Hygiène publique ;
 Direction de l'Action médico-sociale ;
 Direction de l'Administration générale et de l'Equipe-ment.

4° Autres administrations :

- Centre national de Formation des Techniciens en Maintenance hospitalière ;
- Agence sénégalaise de Réglementation pharmaceutique ;
- Conseil national du Don et de la Transplantation ;
- Comité national d'Ethique pour la Recherche en Santé.
- Fonds d'Action Médicale ;
- Ecole nationale des Travailleurs sociaux spécialisés.

MINISTÈRE DE LA FAMILLE, DE L'ACTION SOCIALE ET DES SOLIDARITÉS

1° Cabinet et services rattachés :

- Inspection interne ;
- Service des Actions sociales ;
- Cellule des statistiques et données ;

- Cellule de la Communication ;
- Centre national d'Assistance et de formation pour la Femme ;
- Cellule d'Appui à la Protection de l'Enfance ;
- Cellule de suivi opérationnel des projets et programmes.

2° Secrétariat général et services rattachés :

- Cellule de Passation des Marchés publics ;
- Cellule des Etudes, de la Planification et suivi évaluation ;
- Cellule des Affaires juridiques ;
- Cellule de l'Informatique ;
- Cellule de Coordination du contrôle de gestion ;
- Bureau des Archives et de la Documentation ;
- Bureau du Courier commun.

3° Directions :

Direction générale du Développement communau-taire et de la Promotion de l'Equité

- Direction du Développement communautaire ;
- Direction de l'Equité sociale ;
- Direction de l'Equité territoriale ;
- Directions régionales.

Direction générale de l'Action sociale

- Direction de la Promotion et de la Protection des groupes vulnérables ;
- Direction de la Promotion et de la Protection des Personnes handicapées.

Direction de l'Evaluation des Programmes et projets ;

Direction de la Famille ;

Direction de l'Autonomisation économique de la Femme ;

Direction de l'Equité et de l'Egalité du Genre ;

Direction de la Promotion des Droits et de la Protec-tion des Enfants ;

Direction de l'Administration générale et de l'Equipe-ment.

4° Autres administrations :

- Observatoire national de la Parité ;
- Centre national d'Assistance et de Formation pour les Femmes ;
- Fonds national de l'Entreprenariat féminin ;
- Fonds national de Crédit pour les Femmes ;

- Office national des Pupilles de la Nation ;
- Centre d'Accueil, d'Information et d'Orientation pour les Enfants en situation difficile ;
- Cellule d'appui à la Protection de l'Enfance ;
- Délégation générale à la Protection sociale et à la Solidarité nationale ;
- Agence sénégalaise de la Couverture sanitaire universelle ;
- Fonds d'Action sociale ;
- Fonds de Solidarité nationale.

**MINISTÈRE DE L'EMPLOI
ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
ET TECHNIQUE**

1° Cabinet et services rattachés :

- Inspection interne ;
- Service de Communication ;
- Cellule des statistiques et données ;
- Centre national d'Information et de Documentation.

2° Secrétariat général et services rattachés :

- Cellule Genre et Equité ;
- Cellule juridique ;
- Cellule de Passation des Marchés
- Cellule informatique ;
- Cellule de Coordination du Contrôle de Gestion ;
- Cellule d'Assurance Qualité ;
- Bureau du Courrier commun ;
- Bureau de Suivi.

3° Directions :

Direction générale de la Formation professionnelle et technique

- Direction des Etablissements publics de Formation professionnelle et technique ;
- Direction des Etablissements privés de Formation professionnelle et technique ;
- Direction des Curricula et des Innovations pédagogiques.

Direction de l'Apprentissage ;

Direction des Examens, Concours professionnels et Certifications ;

Direction de l'Insertion ;

Direction de l'Emploi ;

Direction des Ressources humaines ;

- Direction de la Planification et du Suivi-Evaluation ;
- Direction de l'Orientation professionnelle ;
- Direction de l'Administration générale et de l'Equipment.

4° Autres administrations :

- Agence nationale pour la Promotion de l'emploi des Jeunes ;
- Agence nationale de la Maison de l'Outil ;
- Ecole nationale de Formation en Economie familiale et sociale ;
- Centre de Formation professionnelle et commerciale Delafosse de Dakar ;
- Centre national de Formation des Maîtres d'Enseignement technique ;
- Centre de Formation professionnelle des Jeunes de Dakar ;
- Centre de Formation professionnelle et technique Sénégal - Japon ;
- Centre d'Enseignement professionnel ;
- Centre national de Formation des Cours professionnels et Industriels ;
- Centre régional d'Enseignement technique féminin ;
- Centre d'Enseignement technique féminin ;
- Centre de Formation professionnelle de Joal-Fadiouth ;
- Centre régional de Formation professionnelle ;
- Fonds de Financement de la Formation professionnelle et technique ;
- Institut de Coupe, Couture et Mode ;
- Centre d'Entrepreneuriat et de Développement technique ;
- Centre de Formation professionnelle de Linguère ;
- Centre de Formation professionnelle de Médina Gounas ;
- Centre de Formation professionnelle de Mbour ;
- Centre de Formation professionnelle de Thiès ;
- Centre de Formation professionnelle de Ndindyl ;
- Centre de Formation professionnelle de Kébémer ;
- Centre de Formation professionnelle de Louga ;
- Centre de Formation professionnelle de Médina de Dakar ;
- Centre sectoriel de Formation professionnelle en tourisme de Saint Louis ;

- Centre sectoriel de Formation professionnelle en Tourisme de Ziguinchor ;
- Centre sectoriel de Formation professionnelle en horticulture de Thieppé ;
- Centre sectoriel de Formation professionnelle en horticulture de Diamniadio ;
- Centre sectoriel de Formation professionnelle en aviculture de Diamniadio.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE

1° Cabinet et services rattachés

- Inspection interne ;
- Comité national du Comité Inter-Etats de lutte contre la Sécheresse dans le Sahel ;
- Comité national Changement Climatique ;
- Commission nationale du Développement durable ;
- Commission nationale de Gestion des Produits Chimiques ;
- Cellule des statistiques et données ;
- Cellule d'Information et de Communication.

2° Secrétariat général et services rattachés :

- Cellule des Affaires juridiques ;
- Cellule de Passation des Marchés ;
- Cellule Genre et Equité ;
- Cellule informatique ;
- Cellule de Coordination du Contrôle de Gestion ;
- Bureau du Courrier Commun ;
- Bureau des Archives et de la Documentation.

3° Directions :

Direction générale du Cadre de vie

- Direction de la lutte contre les Encombres ;
- Direction des Paysages urbains et des Espaces publics ;
- Direction de la Sensibilisation et du Partenariat institutionnel.

Direction des Eaux et Forêts, Chasses et de la Conservation des Sols ;

Direction des Parcs nationaux ;

Direction de la Réglementation environnementale et du Contrôle ;

Direction du Changement climatique, de la Transition écologique et des Financements verts ;

Direction de la Planification et de la Veille environnementale ;

Direction des Aires marines communautaires protégées ;

Direction de l'Administration générale et de l'Equipment.

4° Autres administrations :

- Centre national de Formation des Techniciens des Eaux et Forêts, Chasses et Parcs nationaux ;
- Centre de Suivi écologique ;
- Centre d'Education et de Formation environnementales ;
- Agence sénégalaise de la Reforestation et de la Grande Muraille verte ;
- Autorité nationale de Biosécurité ;
- Projet de Promotion de la Gestion intégrée et de l'Economie des Déchets au Sénégal (PROMOGED).

MINISTÈRE DE L'URBANISME, DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DE L'AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES

1° Cabinet et services rattachés :

- Inspection interne ;
- Inspection de l'Administration locale ;
- Bureau de la communication et des relations publiques ;
- Projet d'achèvement du plan « Jaxaay » et du Programme « Tawfekh-Yakaar » dénommé « PAJ » ;
- Comité national de Pilotage du Programme national de Développement local ;
- Cellule des statistiques et données ;
- Service de la Formation.

2° Cabinet du Secrétaire d'Etat à l'Urbanisme et au Logement

3° Secrétariat général et services rattachés :

- Cellule de Passation des Marchés publics ;
- Cellule des Etudes, de la Planification et du Suivi-évaluation ;
- Cellule des Affaires juridiques ;
- Cellule du Genre et de l'Equité ;
- Cellule de l'Informatique ;
- Cellule de Coordination du Contrôle de Gestion ;
- Bureau du Courrier commun ;
- Centre de Recherche, de Documentation et de Digitalisation ;
- services déconcentrés.

4° Directions :***Direction générale de l'Urbanisme et de l'Architecture***

- Direction de la Planification urbaine et de la Réglementation ;
- Direction de l'Aménagement urbain et de la Restructuration ;
- Direction de l'Architecture ;
- Direction de la Promotion des Pôles urbains.

Direction générale de la Réglementation des Constructions et de l'Habitat

- Direction de la Réglementation des Constructions ;
- Direction de la Promotion de l'Habitat social ;
- Direction de la Régulation et du Suivi des Politiques de logement ;
- Inspection générale des Bâtiments.

Direction de la Gouvernance territoriale ;

Direction de la Promotion du Développement territorial ;

Direction de l'Aménagement du Territoire ;

Direction de la Coopération décentralisée ;

Direction de l'Administration générale et de l'Équipement.

5° Autres administrations :

- Agence nationale de l'Aménagement du Territoire ;
- Agence de Développement municipal ;
- Agence de Développement local ;
- Agence nationale de l'état civil ;
- Fondation Droit à la Ville ;
- Fonds pour l'Habitat social ;
- Guichet Unique pour le projet de logements sociaux.

**MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE
ET DU COMMERCE**

1° Cabinet et services rattachés

- Inspection Interne ;
- Cellule des statistiques et données ;
- Cellule de Communication ;
- Cellule d'Intermédiation avec le Secteur privé ;
- Centre de Recherches, d'Analyses des échanges et des statistiques ;
- Haut Conseil de la Consommation.

2° Cabinet du Secrétaire d'État au Développement des Petites et moyennes entreprises et des Petites et moyennes industries**3° Secrétariat général et services rattachés**

- Cellule de Passation des Marchés publics ;
- Cellule d'Etudes, de Planification et du Suivi-évaluation ;
- Cellule des Affaires juridiques ;
- Cellule du Genre et de l'Equité ;
- Cellule de l'Informatique ;
- Cellule de Coordination du Contrôle de Gestion ;
- Bureau des Archives et de la Documentation ;
- Bureau du Courrier commun.

4° Directions

- Direction des Stratégies de Développement industriel ;
- Direction du Redéploiement industriel ;
- Direction des Petites et Moyennes Industries ;
- Direction du Commerce intérieur ;
- Direction du Commerce extérieur ;
- Direction des Petites et Moyennes Entreprises ;
- Direction de l'Administration générale et de l'Équipement.

5° Autres administrations :

- Agence d'Aménagement et de Promotion des sites industriels ;
- Agence sénégalaise pour la Propriété intellectuelle et l'Innovation technologique ;
- Association sénégalaise de Normalisation ;
- Programme national de Développement des Agropoles du Sénégal ;
- Système de récépissé d'entrepôt de marchandises au Sénégal ;
- Bureau de Mise à Niveau ;
- Agence de Développement et d'Encadrement des PME ;
- Agence sénégalaise de Promotion des Exportations ;
- Agence de Régulation des Marchés ;
- Laboratoire national d'Analyse et de Contrôle ;
- Commission nationale de la Concurrence ;
- Programme de Modernisation et de Gestion des Marchés ;
- Commission nationale de régulation du loyer des locaux à usage d'habitation.

**MINISTÈRE DES PÊCHES
ET DE L'ECONOMIE MARITIME**

1° Cabinet et services rattachés

- Inspection interne ;
- Cellule des statistiques et données ;
- Cellule de Communication.

2° Secrétariat général et services rattachés :

- Cellule de Passation des Marchés publics ;
- Cellule d'Etudes, de la Planification et du Suivi-évaluation ;
- Cellule des Affaires juridiques ;
- Cellule de l'Informatique ;
- Cellule du Genre et de l'Equité ;
- Cellule des Archives et de la Documentation ;
- Cellule de Coordination du Contrôle de Gestion ;
- Service du Courier commun.

3° Directions :

- Direction des Pêches maritimes ;
- Direction de la Protection et de la Surveillance des Pêches ;
- Direction des Industries de Transformation de la Pêche ;
- Direction de la Gestion et de l'Exploitation des Fonds marins ;
- Direction de la Pêche continentale ;
- Direction de l'Administration générale et de l'Équipement.

4° Autres administrations :

- Centre national de Formation des Techniciens des Pêches et de l'Aquaculture ;
- Agence nationale de l'Aquaculture ;
- Station piscicole de Richard Toll ;
- Agence nationale des Affaires maritimes ;
- Ecole nationale de Formation maritime.

**MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA RÉFORME
DU SERVICE PUBLIC**

1° Cabinet et services rattachés :

- Inspection interne ;
- Cellule des statistiques et données ;
- Service des relations publiques et de la Documentation.

- Commission de Supervision et de Régulation des Institutions de Sécurité sociale.

2° Secrétariat général et services rattachés :

- Cellule de Coordination du Contrôle de Gestion ;
- Cellule de Passation des Marchés publics ;
- Cellule d'Appui et d'Assistance à la Fonction publique territoriale ;
- Cellule des Etudes, de la Planification et du suivi-évaluation ;
- Cellule du Genre et de l'Equité ;
- Cellule des Affaires juridiques ;
- Cellule de Coordination du Contrôle de Gestion ;
- Bureau du Courier commun.

3° Directions :

Direction générale de la Fonction publique

- Direction des Etudes, de la Législation et du Contentieux ;
- Direction de la Gestion prévisionnelle des Effectifs, des Emplois et des Compétences ;
- Direction de la Gestion des Carrières.

Direction générale du Travail et de la Sécurité sociale

- Direction des Relations de Travail et des Organisations professionnelles ;
- Direction de la Protection sociale ;
- Direction de la Sécurité et Santé au Travail ;
- Direction des Statistiques du Travail.

Direction de la Transformation du Secteur public ;

Direction des Systèmes d'Informations ;

Direction de l'Administration générale et de l'Équipement.

4° Autres administrations

- Centre médico-social de la Fonction publique ;
- Centre national de Formation et d'Action ;
- Programme d'Appui à la Modernisation de l'Administration ;
- Fonds d'Impulsion de la Transformation de l'Administration ;
- Institution de Prévoyance Retraite du Sénégal ;
- Caisse de Sécurité sociale ;
- Institution de Coordination de l'Assurance maladie obligatoire.

MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

1° Cabinet et services rattachés :

- Inspection interne ;
- Cellule des statistiques et données ;
- Cellule de Communication et des relations publiques.

2° Secrétariat général et services rattachés :

- Cellule de Passation des Marchés publics ;
- Cellule des Affaires juridiques ;
- Cellule des Etudes et de la Planification ;
- Cellule Genre et de l'Equité ;
- Cellule de l'Informatique ;
- Cellule d'Appui et de Suivi des maisons de la jeunesse et de la citoyenneté ;
- Cellule de Coordination du Contrôle de Gestion ;
- Bureau de suivi ;
- Bureau des archives et de la Documentation ;
- Bureau du Courrier commun.

3° Directions :

Direction générale de la Jeunesse

- Direction des Activités socio-éducatives et de la Vie associative ;
- Direction de la Protection sociale des Jeunes ;
- Direction de l'Education populaire.

Direction générale des Sports

- Direction des Activités physiques et sportives ;
- Direction du Sport de haut Niveau.

Direction des Ressources humaines et de la Formation ;

Direction de la Promotion de l'Entrepreneuriat et des Partenariats ;

Direction de l'Administration générale et de l'Equipement ;

Directions régionales de la Jeunesse et des Sports.

4° Autres administrations :

- Centre national d'Education populaire et sportive.

MINISTÈRE DE LA MICROFINANCE, DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

1° Cabinet et services rattachés :

- Inspection interne ;
- Fonds d'Appui à l'Economie sociale et solidaire ;

- Cellule des statistiques et données ;
- Cellule de communication.

2° Secrétariat général et services rattachés :

- Cellule de Passation des Marchés publics ;
- Cellule des Affaires juridiques ;
- Cellule des Etudes, de la Planification et du Suivi-évaluation ;
- Cellule du Genre et de l'Equité ;
- Cellule de Coordination du Contrôle de Gestion ;
- Centre de Ressources et de Documentation ;
- Bureau du Courrier commun.

3° Directions :

- Direction de la Promotion de l'Economie sociale et solidaire ;
- Direction de la Microfinance et de l'Inclusion financière ;
- Direction des Stratégies et de la Prospective ;
- Direction de l'Administration générale et de l'Equipement.

4° Autres administrations :

- Fonds d'Impulsion de la Micro Finance ;
- Fonds national de la Microfinance ;
- Fonds de Développement de la Microfinance Islamique au Sénégal.

MINISTÈRE DES INFRASTRUCTURES

1° Cabinet et services rattachés

- Inspection interne ;
- Cellule des statistiques et données ;
- Cellule de communication ;
- Unité de Coordination des programmes et projets.

2° Secrétariat général et services rattachés :

- Cellule de Passation des marchés publics ;
- Cellule de Coordination du Contrôle de Gestion ;
- Cellule des Affaires juridiques ;
- Cellule du Genre et de l'Equité ;
- Cellule de Coordination du Contrôle de Gestion ;
- Bureau de suivi ;
- Bureau du Courrier commun et des archives.

3° Directions :***Direction générale des Constructions***

- Direction des Constructions des Palais de Justice et autres Édifices ;
- Direction des Constructions du Ministère de l'Intérieur ;
- Direction des Constructions de l'Enseignement supérieur ;
- Direction des Constructions scolaires ;
- Direction des Infrastructures sanitaires.

Direction générale des Infrastructures Routières et du Désenclavement

- Direction de la Planification routière et de la Régulation des Autoroutes ;
- Direction de la Réglementation et du Suivi des Infrastructures routières ;
- Direction des Stratégies de Désenclavement et de la Promotion de l'Intermodalité.

Direction des Infrastructures ferroviaires ;

Direction des Infrastructures portuaires ;

Direction des Infrastructures aéroportuaires ;

Direction de la Planification, du Suivi-évaluation et de la Prospective ;

Direction des Statistiques et des Systèmes d'Information ;

Direction Qualité, Hygiène, Sécurité et Environnement ;

Directions régionales des Infrastructures ;

Direction de l'Administration générale et de l'Equipment.

4° Autres administrations :

- Centre de Formation et de Perfectionnement des Travaux publics ;
- Agence des Travaux et de Gestion des Routes ;
- Laboratoire National de Référence dans le domaine du Bâtiment et des Travaux publics ;
- Agence de Construction des Bâtiments et édifices publics ;
- Programme d'Urgence de Développement communautaire ;
- Programme d'Urgence de Modernisation des Axes et Territoires frontaliers ;
- Programme de Modernisation des Villes.

**MINISTERE DE LA CULTURE,
DE L'ARTISANAT ET DU TOURISME****1° Cabinet et services rattachés :**

- Inspection interne ;
- Cellule des statistiques et données ;
- Bureau de la Communication, des Archives et de la Documentation ;
- Bureau de l'Architecture et des monuments historiques ;
- Service des Relations publiques et de la Documentation ;
- Secrétariat permanent du Conseil sénégalais du Tourisme ;
- Secrétariat permanent du Crédit hôtelier et touristique.

2° Cabinet du Secrétaire d'État à la Culture, aux Industries créatives et au Patrimoine historique**3° Secrétariat général et services rattachés :**

- Cellule de passation des Marchés publics ;
- Cellule des Affaires juridiques ;
- Cellule de l'Informatique ;
- Cellule des études, de la planification et du suivi-évaluation ;
- Cellule du Genre et de l'Equité ;
- Bureau des archives et de la Documentation ;
- Bureau du Courrier commun.

4° Directions :***Direction générale de la Culture***

- Direction du Patrimoine culturel ;
- Direction des Arts ;
- Direction du Livre et de la Promotion de la Lecture ;
- Direction de la Cinématographie et de l'Audiovisuel.

Direction des Investissements et des Aménagements touristiques ;

Direction de la Promotion touristique ;

Direction de la Réglementation touristique ;

Direction de l'Artisanat ;

Direction de l'Encadrement et de la transformation des entreprises informelles ;

Direction des Statistiques et de la productivité du Capital humain ;

Direction de l'Administration générale et de l'Equipment.

5° Autres administrations :

- Ecole nationale de Formation hôtelière et touristique ;
- Agence Sénégalaise de Promotion Touristique ;
- Agence pour la Promotion et le Développement de l'Artisanat ;
- Centre de Formation artisanale de Dakar ;
- Centre de Perfectionnement des artisans ruraux ;
- Centre de Perfectionnement agricole et artisanal ;
- Projet Mobilier national ;
- Maison de la Culture Douta Seck ;
- Orchestre national du Sénégal ;
- Biennale de l'Art africain contemporain ;
- Galerie nationale des Arts ;
- Bibliothèque nationale du Sénégal ;
- Service des Spectacles Sons et Lumières ;
- Place du Souvenir africain ;
- Monument de la Renaissance africaine ;
- Festival national des Arts et Cultures ;
- Commissariat du mémorial de Gorée ;
- Musée Léopold Sédar Senghor ;
- Musée Boribana.

Art. 2. - Le contrôle des établissements publics énumérés ci-dessous relève des ministères ainsi qu'il suit :

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

- Ecole nationale de Cybersécurité.

PRIMATURE

- Ecole nationale d'Administration.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

- Centre de Formation judiciaire ;
- Office national de recouvrement des avoirs criminels ;
- Ordre des Avocats ;
- Ordre des Experts et Evaluateurs agréés ;
- Ordre national des Experts du Sénégal ;
- Ordre des Huissiers de Justice ;
- Chambre des Notaires.

MINISTÈRE DES FORCES ARMÉES

- Office national des Anciens Combattants et Victimes de guerre ;
- Hôpital Principal de Dakar.

**MINISTERE DE L'ÉNERGIE,
DU PÉTROLE ET DES MINES**

- Institut national du Pétrole et du Gaz ;
- Service géologique national du Sénégal.

**MINISTÈRE DES FINANCES
ET DU BUDGET**

- Caisse des Dépôts et Consignations ;
- Ordre national des Experts comptables et comptables agréés.

**MINISTÈRE DES TRANSPORTS
TERRESTRES ET AÉRIENS**

- Conseil exécutif des Transports urbains Durables.

**MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION,
DES TELECOMMUNICATIONS
ET DU NUMERIQUE**

- Maison de la Presse Babacar TOURE ;
- Sénégal Connect Park.

**MINISTÈRE DE L'EDUCATION
NATIONALE**

- Institut Islamique de Dakar.

**MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE
ET DE L'ELEVAGE**

- Institut sénégalais de Recherches agricoles ;
- Institut national de Pédologie ;
- Chambre nationale d'Agriculture ;
- Chambres régionales d'Agriculture ;
- Barrage d'Affiniam ;
- Ordre des Vétérinaires ;
- Haras national de Kébémer.

**MINISTÈRE DE L'HYDRAULIQUE
ET DE L'ASSAINISSEMENT**

- Office des Lacs et Cours d'eau ;
- Office national de l'Assainissement du Sénégal ;
- Office national des Forages ruraux.

**MINISTÈRE DE LA SANTE
ET DE L'HYGIENE PUBLIQUE**

- SEN-Pharmacie nationale d'Approvisionnement ;
- Ordre des Médecins ;
- Ordre des Pharmaciens ;
- Ordre des Chirurgiens-dentistes ;
- Ordre des Sages-femmes ;
- Centre hospitalier universitaire de Fann ;
- Hôpital Aristide le Dantec ;
- Centre hospitalier national d'Enfants Albert Royer ;
- Centre hospitalier national Abass NDAO ;
- Hôpital général Idrissa POUYE ;
- Centre hospitalier national de Pikine ;
- Centre hospitalier national Matlaboul Fawzaïni de Touba ;
- Centre hospitalier national Cheikh Ahmadou Khadim de Touba ;
- Centre hospitalier national Seydi El Hadji Malick SY de Tivaouane ;
- Centre hospitalier national Henrich Lübke de Diourbel ;
- Centre Hospitalier national Dalal Jamm ;
- Centre national de Transfusion sanguine ;
- Centre national d'Appareillage Orthopédique ;
- Centre national d'Oncologie de Diamniadio ;
- Centre hospitalier national d'Enfants de Diamniadio ;
- Centre national Psychiatrique de Thiaroye ;
- Service d'Assistance médicale d'Urgence (SAMU) ;
- Centre hospitalier régional Ibrahima Abdoulaye Niasse de Kaolack ;
- Centre hospitalier régional Amadou Sakhir Mbaye de Louga ;
- Centre hospitalier régional Lieutenant-Colonel Mamadou Diouf de Saint-Louis ;
- Centre hospitalier régional de Ziguinchor ;
- Centre hospitalier régional de Kolda ;
- Centre hospitalier régional de Tambacounda ;
- Centre hospitalier régional Adja Marième FAYE SALL de Fatick ;
- Centre hospitalier régional El Hadji Amadou Shakir Ndiégoune de Thiès ;
- Centre hospitalier régional de Ourossogui ;
- Centre hospitalier régional de Ndioum ;

- Centre hospitalier régional Amath Dansokho de Kédougou ;
- Centre hospitalier régional Thierno Birahim NDAO de Kaffrine ;
- Centre hospitalier régional Amadou Tidiane BA de Sédiou ;
- Centre hospitalier Thierno Mouhamadou Mansour BARRO de Mbour ;
- Hôpital de la Paix de Ziguinchor ;
- Hôpital régional de Matam ;
- Etablissement public de Santé de niveau 2 « Mame Abdoul Aziz Dabakh de Tivaouane » ;
- Etablissement public de Santé de niveau 1 Youssou Mbargane de Rufisque ;
- Etablissement public de Santé de niveau 1 El Hadji Alioune DIAGNE MBOR ;
- Etablissement public de Santé de niveau 1 Roi Baudouin de Guédiawaye ;
- Etablissement public de Santé de niveau 1 de Touba Ndamatou ;
- Etablissement public de Santé de niveau 1 de Richard Toll ;
- Etablissement public de Santé de niveau 1 Magatte LO de Linguère ;
- Etablissement public de Santé de niveau 1 CISSE KANE des Agnam ;
- Etablissement public de Santé de niveau 1 Institut d'Hygiène sociale.

**MINISTÈRE DE LA FAMILLE,
DE L'ACTION SOCIALE
ET DES SOLIDARITES**

- Commissariat à la Sécurité alimentaire et à la Résilience.

**MINISTÈRE DE L'EMPLOI
ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
ET TECHNIQUE**

- Centre national de Qualification professionnelle ;
- Office national de Formation professionnelle.

**MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION**

- Université Cheikh Anta DIOP de Dakar ;
- Université Gaston Berger de Saint-Louis ;
- Université de Iba Der THIAM de Thiès ;

- Université Alioune DIOP de Bambey ;
- Université Assane SECK de Ziguinchor ;
- Université Amadou Mahtar MBOW ;
- Université du Sine Saloum El Hâdj Ibrahima Niass ;
- Université Souleymane NIANG de Matam ;
- Université numérique Cheikh Hamidou KANE ;
- Centre des Œuvres universitaires de Dakar ;
- Centre régional des Œuvres universitaires de Saint-Louis ;
- Centre régional des Œuvres universitaires sociales de Bambey ;
- Centre régional des Œuvres universitaires sociales de Ziguinchor ;
- Centre régional des Œuvres universitaires sociales de Thiès ;
- Centre Régional des Œuvres universitaires sociales de Diamniadio ;
- Centre régional des Œuvres universitaires sociales du Sine saloum ;
- Institut sénégal - britannique d'Enseignement de l'Anglais ;
- Campus Franco-Sénégalais ;
- Ecole Polytechnique de Thiès ;
- Ecole nationale supérieure d'Agriculture ;
- Institut supérieur d'Enseignement professionnel de Matam ;
- Institut supérieur d'Enseignement professionnel Amadou TRAWARE de Diamniadio ;
- Institut supérieur d'Enseignement professionnel de Bignona ;
- Institut supérieur d'Enseignement professionnel de Richard-Toll ;
- Institut supérieur d'Enseignement professionnel Abdoulaye LY de Thiès ;
- Centre national de Recherche scientifique ;
- Cyber-infrastructure nationale pour l'Enseignement supérieur, la Recherche et l'Innovation.

**MINISTÈRE DE L'URBANISME,
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
ET DE L'AMÉNAGEMENT
DES TERRITOIRES**

- Ordre des Architectes du Sénégal ;
- Centre national de la Fonction publique locale et de la Formation.

**MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE
ET DU COMMERCE**

- Institut de Technologie Alimentaire ;
- Chambre Nationale de Commerce, d'Industrie et des Services ;
- Chambres régionales de Commerce, d'Industrie et des Services ;
- Fondation Trade Point Sénégal ;
- Bourse nationale de Sous-traitance et de Partenariat du Sénégal.

**MINISTÈRE DES PÊCHES
ET DE L'ECONOMIE MARITIME**

- Conseil sénégalais des Chargeurs.

**MINISTERE DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

- Office de Gestion des Infrastructures sportives.

MINISTERE DES INFRASTRUCTURES

- Fonds d'Entretien Routier Autonome.

**MINISTÈRE DE LA CULTURE,
DE L'ARTISANAT ET DU TOURISME**

- Grand Théâtre national Doudou NDIAYE Coumba Rose ;
- Compagnie du Théâtre national Daniel Sorano ;
- Manufacture sénégalaise des Arts décoratifs ;
- Musée des Civilisations Noires ;
- Ecole nationale des Arts et Métiers de la Culture ;
- Fonds de développement des Cultures Urbaines et des Industries créatives ;
- Mémorial du Bateau le JOOLA ;
- Union nationale des chambres des métiers ;
- Chambres des métiers.

Art. 3. - Le contrôle des sociétés nationales et des sociétés à participation publique énumérées ci-dessous relève de la Présidence de la République et des ministères ainsi qu'il suit :

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

- Agence pour la Promotion des Investissements et des Grands Travaux ;
- Société nationale de Gestion et d'Exploitation du Patrimoine bâti de l'État ;
- Fonds Souverain d'Investissements stratégiques ;
- Société de Gestion des Infrastructures publiques dans les Pôles Urbains de Diamniadio et du Lac Rose (SOGIP SA).

**MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE,
DU PÉTROLE ET DES MINES**

- Société nationale d'Electricité ;
- Société africaine de Raffinage ;
- Holding Sociétés des Pétroles du Sénégal (PETROSEN Holding SA) ;
- PETROSEN Exploration & Production SA (PETROSEN E & P SA) ;
- PETROSEN Trading & Services SA (PETROSEN T & S. SA) ;
- Réseau Gazier du Sénégal SA ;
- Société des Mines de Fer du Sénégal oriental ;
- Société des Mines d'Or de Sabodala ;
- Société d'Etudes et de réalisation des Phosphates de Matam ;
- Société des Mines du Sénégal (SOMISEN SA).

**MINISTERE DES FINANCES
ET DU BUDGET**

- Compagnie bancaire pour l'Afrique occidentale ;
- Crédit du Sénégal ;
- Banque internationale pour le Commerce et l'Industrie du Sénégal (SUNU BICIS) ;
- AXA Assurances Sénégal ;
- AMSA Assurances ;
- Banque de l'Habitat du Sénégal ;
- La Banque agricole ;
- Banque islamique du Sénégal ;
- Société sénégalaise de Réassurances ;
- Société nationale de Recouvrement ;
- Fonds de Garantie automobile ;
- Société nationale d'Assurance et de Crédit ;
- Compagnie nationale d'Assurance Agricole ;
- Banque nationale de Développement Economique ;
- Loterie nationale du Sénégal.

**MINISTÈRE DES TRANSPORTS
TERRESTRES ET AÉRIENS**

- Société Dakar Dem Dik ;
- Société des Grands Trains du Sénégal ;
- Société d'Exploitation du Train express régional (SETER S.A.) ;
- Air Sénégal S.A. ;

- Société nationale de gestion du Patrimoine du Train express régional (SEN-TER S.A.) ;

- Société nationale « Les Chemins de Fer du Sénégal » ;

- Société nationale « Autoroutes du Sénégal » ;

- Société Anonyme Aéroport International Blaise Diagne.

- Société Eiffage de la Concession de l'Autoroute de l'Avenir (SECAA S.A) ;

- Dakar Mobilité S.A ;

- Agence pour la Sécurité de la Navigation aérienne en Afrique et à Madagascar.

**MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION,
DES TELECOMMUNICATIONS
ET DU NUMÉRIQUE**

- Société nationale de Radiodiffusion et Télévision du Sénégal ;

- Société sénégalaise de Presse et de Publication « Le Soleil » ;

- Société nationale Agence de Presse Sénégalaise.

- Société nationale des Télécommunications ;

- Société nationale « La Poste » ;

- Société de Télédiffusion du Sénégal ;

- Société nationale « Sénégal numérique SA ».

**MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE
ET DE L'ELEVAGE**

- Société nationale d'Aménagement des Terres du Delta et de la Vallée du Fleuve Sénégal ;

- Société de Développement agricole et industriel ;

- Société de Développement des Fibres textiles ;

- Agence nationale du Conseil agricole et rural.

**MINISTÈRE DE L'HYDRAULIQUE
ET DE L'ASSAINISSEMENT**

- Société nationale des Eaux du Sénégal ;

- Sénégalaise des Eaux ;

- Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal ;

- Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Gambie.

**MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE
ET DU COMMERCE**

- Africa-Soins ;
- Société des Textiles de Kaolack ;
- Société du Domaine industriel de Ziguinchor ;
- Société du Domaine industriel de Saint-Louis ;
- Industries chimiques du Sénégal ;
- Société nationale de Commercialisation des Oléagineux du Sénégal ;
- Centre international du Commerce extérieur du Sénégal ;
- Société d'Exploitation du Marché d'intérêt national et de la Gare des Gros porteurs.

**MINISTÈRE DES PÊCHES
ET DE L'ECONOMIE MARITIME**

- Société d'Infrastructures et de Réparation navale ;
- Société nationale du Port autonome de Dakar ;
- Société des Conserveries d'Afrique ;
- Consortium Sénégalais d'activités maritimes.

**MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE**

- Société nationale de Gestion Intégrée des Déchets (SONAGED S.A.).

**MINISTÈRE DE L'URBANISME,
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
ET DE L'AMÉNAGEMENT
DES TERRITOIRES**

- Société nationale des Habitations à Loyer modéré ;
- Société immobilière du Cap-Vert ;
- Société d'Aménagement foncier et de Rénovation urbaine (SAFRU).

**MINISTÈRE DE LA CULTURE,
DE L'ARTISANAT ET DU TOURISME**

- Société « Les nouvelles Editions africaines » ;
- La Sénégalaise du Droit d'Auteur et des Droits Voisins ;
- Société d'Aménagement et de Promotion des Côtes et Zones Touristiques du Sénégal.

Art. 4. - Le décret n° 2024-940 du 05 avril 2024 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, la Primature et les ministères est abrogé.

Art. 5. - Le Premier Ministre et le Ministre, Secrétaire général de la Présidence de la République sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Dakar, le 06 septembre 2025.

Par le Président de la République
Bassirou Diomaye Diakhar FAYE

Le Premier Ministre
Ousmane SONKO

RUFISQUE - Imprimerie nationale DL n° 7808
